



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



Bibliothèque municipale à Montmagny Position de la Commission scolaire

Montmagny, le 21 novembre 2012 — La Commission scolaire de la Côte-du-Sud réaffirme sa position concernant le dossier de la bibliothèque municipale à Montmagny : doter Montmagny d'une bibliothèque municipale ne pénalise pas les élèves de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault. En effet, ils pourront reprendre pleinement possession de leur lieu d'études tout en profitant des avantages offerts par la bibliothèque municipale.

La bibliothèque de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault répond aux besoins des élèves actuellement et y répondra, peu importe la décision de Ville de Montmagny. Ainsi, la commission scolaire réaffirme sa volonté de respecter la démarche entreprise par la Ville de Montmagny.

Rappelons que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud dessert 45 municipalités dont certaines possèdent une bibliothèque scolaire et une bibliothèque municipale. Les deux services y cohabitent harmonieusement et se complètent.

« La commission scolaire est heureuse du climat de collaboration plus que positif avec la Ville de Montmagny. Quand on vivifie le cœur de la ville par la culture, ce sont aussi tous les jeunes qui en profitent » conclut monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire.

- 30 -

Source : Caroline Marchand
Conseillère en communication
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
418 248-1001 poste 8484